

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 90 (1992)

Heft: 5: Le Pays de Vaud

Artikel: Groupe patronal de la Société Vaudoise des ingénieurs géomètres et du génie rural

Autor: Duchoud, P.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

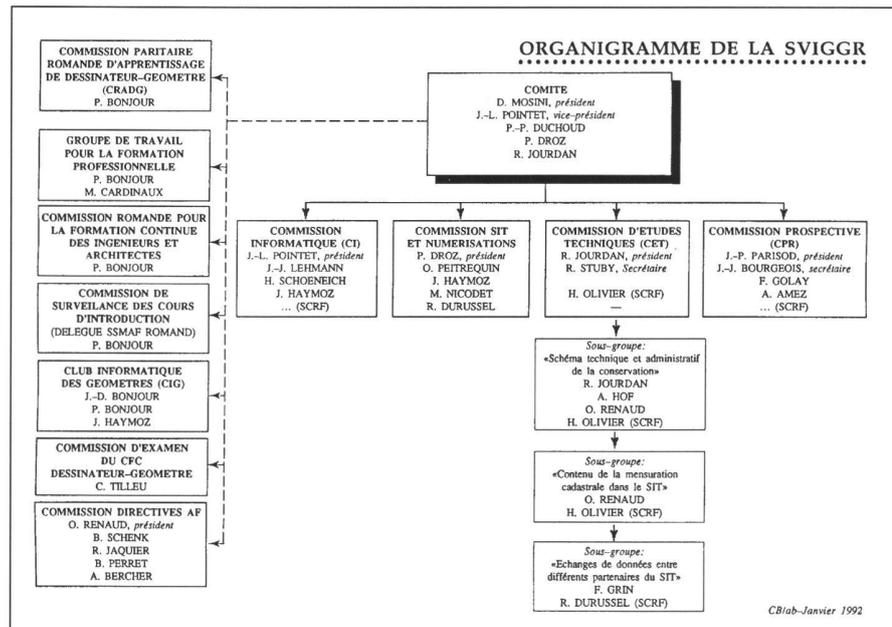
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fig.: Organigramme de la SVIGGR.



péennes et assurer, dans la continuité d'une profonde amitié, des liens privilégiés avec nos autorités fédérales, cantonales et communales que nous entretenons avec succès et confiance depuis 125 ans.

Adresse de l'auteur:

Daniel Mosini
président SVIGGR
ingénieur du génie rural EPF et
géomètre officiel
72, rue Louis-de-Savoie
CH-1110 Morges

Groupe Patronal de la Société Vaudoise des Ingénieurs Géomètres et du Génie Rural

P. P. Duchoud

Le groupe patronal de la SVIGGR, Société vaudoise des ingénieurs géomètres, au nombre de 17, se constituait le 19 mai 1951. Une remarque du procès-verbal de l'assemblée constitutive attire particulièrement l'attention: «Les travaux des géomètres devraient être affranchis de la tutelle du contrôle des prix».

Caisse d'allocations familiales des ingénieurs-géomètres

La Caisse d'allocations familiales (CAF) réunit à ce jour 44 bureaux pour un montant total des salaires enregistrés en 1990 de Fr. 20 700 000.—.

La CAF verse les prestations à 117 personnes à charges de famille pour 196 enfants, ce qui correspond à une moyenne familiale de 1,68 enfants.

En 1990, il y a eu pour Fr. 137 000.— d'allocations versées, soit:

- 161 alloc. pr enfant, de Fr. 120.—
- 35 alloc. form. prof., de Fr. 165.—
- 13 alloc. de naissance de Fr. 1500.—



Comme vous pouvez le constater, on cherchait déjà, à cette époque, de proposer l'abandon du tarif paritaire au profit d'un tarif professionnel indicatif.

Que de chemin parcouru en quarante ans. En 1992, notre groupement compte 64 membres, dont une femme.

Ces 64 membres se répartissent dans 47 bureaux privés d'ingénieurs géomètres (succursales non comprises). Le nombre total d'employés est réparti de la manière suivante:

- 18 ingénieurs Ecoles Polytechniques
- 53 ingénieurs ETS
- 49 techniciens
- 142 dessinateurs
- 105 apprentis
- 54 aides
- 41 divers

La composition du groupe patronal comprend 5 membres au comité, des commissions permanentes ad hoc (commission

Partie rédactionnelle

des tarifs et honoraires, commission paritaire professionnelle, chambre professionnelle) ou des commissions d'actions ponctuelles. Son secrétariat, depuis sa fondation, est tenu par le Centre patronal.

Le groupe patronal a constitué:

- en 1967 un service paritaire d'assurance maladie et accidents
- en 1943 sa propre caisse d'allocations familiales
- en 1976 son propre Fonds de prévoyance avec nos partenaires, à savoir la section vaudoise de l'association suisse des techniciens géomètres et l'association vaudoise des ingénieurs ETS en mensuration et génie rural,
- en 1978 la chambre professionnelle des géomètres vaudois,

possède:

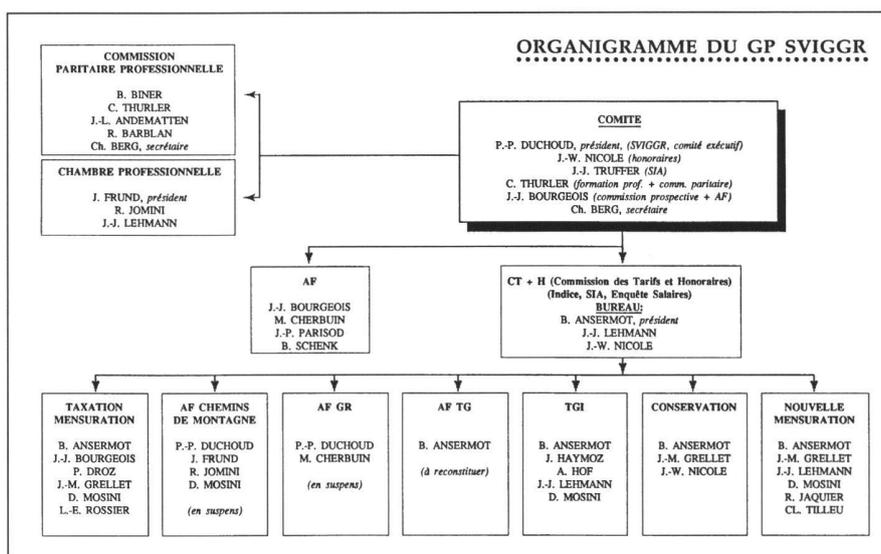
- sa propre convention collective depuis 1973. Une nouvelle convention a été signée en juillet 1990.

La Commission des tarifs et honoraires, en collaboration avec les services de l'Etat a conçu:

- un tarif pour travaux géométriques dans le cadre de remaniement parcellaire. Ce tarif a notamment servi de base au tarif d'honoraires suisse pour le même objet,
- un complément au tarif de mensuration
- un tarif de conservation.

Adresse de l'auteur:

P. P. Duchoud
Président GP SVIGGR
Centre patronal
Av. Agassiz 2
CH-1001 Lausanne



Prévoyance professionnelle

- 1) La prévoyance professionnelle en faveur du personnel est réalisée par le fonds de prévoyance des bureaux privés des ingénieurs-géomètres vaudois. Le Fonds est une fondation autonome créée le 14. 09. 76 par le Groupe Patronal de la société vaudoise des ingénieurs-géomètres et du génie rural, l'Association suisse des techniciens-géomètres, section vaudoise et par l'Association vaudoise des ingénieurs ETS en mensuration et du génie rural. La gérance du Fonds est assurée par le Centre Patronal de Lausanne.
- 2) Le plan de prévoyance est un plan dont les prestations vont au-delà des normes minimales LPP. Ainsi, le salaire assuré est égal au salaire AVS et les prestations risque (décès et invalidité) sont définies en pourcentage du salaire. La question du libre passage a été réglée de façon optimale puisque le libre passage intégral est octroyé. Quant au financement il fait appel à un taux de cotisation de 12% du salaire.
- 3) Le nombre des affiliés s'élève à 56, celui des assurés cotisants à 400 environ et Fr. 2 400 000.— sont enregistrés au titre des cotisations.

Assurance-maladie

- 1) L'assurance-maladie pour une indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire de travail en faveur du personnel est réalisée par le truchement du Service paritaire d'assurance-maladie de la société vaudoise des ingénieurs-géomètres et du génie rural (SPAM-GEO). Il a été créé le 29. 03. 1975. La gérance du SPAM-GEO est assurée par le Centre Patronal de Lausanne.
- 2) 4 types de couvertures sont possibles. Ainsi le délai d'attente de l'indemnité est à choix de 2 jours ou de 30 jours. Au risque maladie peut s'y ajouter le complément LAA pour porter le taux d'indemnisation à 100% et pour assurer la part de salaire dépassant le maximum LAA. Enfin pour l'indépendant les risques maladie et accident peuvent être assurés en même temps.
- 3) Le nombre des affiliés s'élève à 36, celui des assurés à 330 environ et Fr. 250 000.— sont enregistrés au titre des cotisations.